ACCUEIL des TOURNAGES en BRETAGNE
BRITTANY FILM COMMISSION

BRETAGNE

Mode d'emploi "TAF" /// Comédienne et comédien

Juillet 2013

SOMMAIRE

Rappels p. 1
Comment s'inscrire ? p. 2
Accéder à la base « TAF » p. 2
Transférer des documents p. 2
Suivi de votre inscription p. 3
Conseils pour (re)faire un CV p. 4

La base « TAF » (« Techniciens, Artistes, Figurants » en régions) est développée par Film France en partenariat avec la Maison de l'Image Basse-Normandie.

La base « TAF », qui permet aux comédiens et techniciens professionnels de s'inscrire en ligne et aux commissions du film locales de donner leurs contacts aux productions, est commune à tous les bureaux d'accueil ou commissions du film français.
D'une région à l'autre, les règles d'inscription peuvent être un peu différentes.
Vous avez, dans ce document, les règles générales en noir, en bleu celles applicables à la BRETAGNE et *en italique les mentions que nous avons rajoutées pour faciliter votre (ré)inscription.*

RAPPELS GENERAUX

Accès à la base « TAF » :
La base « TAF » du réseau Film France est accessible depuis la version française du site internet de Film France : **www.filmfrance.net**

Inscription dans plusieurs régions :
Un professionnel artiste est autorisé à s'inscrire dans 1 à 2 régions :
⚓ dans la région de son adresse fiscale
⚓ et/ou dans une région de son choix où il a une adresse secondaire
Vous pouvez faire le choix de ne vous inscrire que dans une région « secondaire ».
L'inscription en région « fiscale » n'est pas obligatoire, même si elle est proposée automatiquement.

✳ Pour s'inscrire en Bretagne il faut y résider de façon permanente. Ceci veut logiquement dire que votre adresse fiscale doit être en Bretagne. Si votre adresse fiscale est ailleurs, merci de nous préciser dans les commentaires que vous résidez cependant de façon permanente sur le territoire, sinon, votre fiche risque d'être supprimée automatiquement.

Possibilité d'indiquer 2 adresses d'hébergement par région :
En région fiscale : votre adresse fiscale et une seconde adresse.
En région secondaire : deux adresses

✳ En Bretagne, nous n'acceptons que l'adresse du domicile, pas celles où vous pouvez éventuellement être hébergé(e). Si vous avez des possibilités d'hébergement ailleurs en Bretagne, n'hésitez pas à l'indiquer dans la rubrique « commentaires ».

Utilisation de vos données :
En vous inscrivant à la base « TAF », vous serez recensé(e) dans le fichier de la ou des commissions du film locales compétentes sur le territoire de votre adresse.
Vous autorisez chacune des commissions du film présentes sur le territoire à transmettre vos coordonnées aux sociétés de production avec lesquelles elles collaborent.

La charte d'inscription :
Après avoir lu la charte d'inscription, vous devez cocher la case « J'accepte les termes de la charte d'inscription » afin d'accéder à l'étape suivante.

›››

Accueil des tournages en Bretagne
Catherine Delalande / Emmanuelle Lohéac / Fanny Sabatier
tournages@tournagesbretagne.com
www.tournagesbretagne.com

CRT Bretagne, 1, rue Raoul Ponchon
CS 46938 - 35 069 Rennes Cedex
T. 02 99 28 44 60

Une initiative de
Région BRETAGNE

PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR UN ARTISTE PROFESSIONNEL

L'inscription dans la base « TAF » sous le statut « d'Artiste-Comédien(ne) » est réservée aux comédiens et acteurs professionnels, personne dont l'activité principale ou la formation relève du cinéma, de l'audiovisuel ou du spectacle vivant.

La saisie de vos informations se fait en deux étapes :
- création d'un compte utilisateur
- création de fiche(s) de renseignements

Si vous ne complétez pas toutes les étapes, l'inscription ne sera pas visible par la ou les commissions du film locales compétentes sur le territoire de vos adresses.

Figuration :
un "Artiste-Comédien" ne peut pas effectuer une inscription comme "Figurant", il devra cocher la case « j'accepte la figuration » à la fin de la création de sa fiche pour être référencé dans la liste des figurants.

ACCÈS A LA BASE « TAF »

Au préalable, préparez un CV actualisé (cf. mode d'emploi en page 4). ✳ Seuls les professionnels résidant en Bretagne peuvent s'inscrire dans la base « TAF Bretagne » : votre formation et vos expériences doivent attester que vous êtes bien professionnel(le). *Préparez également 2 photos minimum (1 portrait et 1 en pied, en couleurs, dont la taille ne dépasse pas 1,5 Mo maximum et au format JPEG, en .jpg ou en .jpeg).*

Pour accéder à la base « TAF », rendez-vous sur le site de Film France (www.filmfrance.net > rubrique « base TAF » et cliquer sur « Cliquez ici » pour accéder à la base « TAF ».
Si vous arrivez sur la version anglaise du site de Film France, cliquez sur le petit drapeau français (en haut à gauche de la page et vous serez redirigé vers la page en français.
Cliquez sur le bouton « s'inscrire » sous la mention « Vous n'êtes pas encore inscrit(e) ? ».

Prenez le temps de bien lire la charte d'inscription avant de cocher la case confirmant que vous acceptez bien les termes de la charte puis cliquez sur « valider ».

L'inscription se déroule désormais en 2 temps.

ETAPE 1 : CREATION DU COMPTE UTILISATEUR

Les rubriques à remplir correspondent à vos informations administratives. Celles-ci apparaîtront sur chacune des fiches que vous pourriez créer. Ces fiches seront transmises aux porteurs de projets donc remplissez-la au mieux... Vous pourrez à tout moment consulter et modifier ces informations.
Etat civil : nom, prénom, date et lieu de naissance...
Renseignements administratifs : adresse fiscale (adresse figurant sur les bulletins de salaire), numéro de téléphone portable, adresse email, statut professionnel, permis de conduire...

Création d'un mot de passe : entre 7 et 16 caractères.
La saisie de vos informations administratives dirige le premier choix d'inscription automatiquement vers la région de votre adresse fiscale.
Si votre adresse fiscale est dans une région où la base « TAF » n'est pas administrée par une commission du film locale, vous n'aurez plus qu'un choix d'inscription dans une région secondaire.

Une fois que vous aurez créé votre compte « utilisateur », vous recevrez un mail vous confirmant la création de votre compte utilisateur. Conservez-bien ce mail dans lequel vous trouverez vos identifiant et mot de passe. Vous pouvez désormais passer à l'étape 2 qui consiste à créer votre fiche « comédien-ne » qui sera, comme votre « compte utilisateur » à compléter au mieux pour que nous puissions valider votre inscription et que votre profil soit le mieux mis en valeur possible.

ETAPE 2 : CREATION DE FICHES DE RENSEIGNEMENTS PAR RÉGION

L'interface vous propose de vous inscrire dans votre région «fiscale » et/ou dans une région « secondaire » de votre choix.
✳ Attention : comme indiqué précédemment, pour s'inscrire dans la base « TAF Bretagne » , il faut y résider, si ce n'est pas votre cas, ne perdez pas votre temps...
Pour créer votre fiche Artiste-Comédien(ne), vous devez cliquer sur « s'inscrire » en face du statut « Artiste-Comédien(ne) ».

La création de la fiche de renseignements se fait en deux temps.

A : SAISIE DES INFORMATIONS CONCERNANT VOS COMPÉTENCES, APTITUDES ET EXPÉRIENCES

Coordonnées en région fiscale : votre adresse fiscale
Coordonnées artistiques : possibilité d'indiquer votre pseudonyme et/ou les coordonnées de votre agent si vous en avez un.
Expériences significatives et récentes : ce tableau vous donne la possibilité de mettre en avant certaines expériences de votre CV. Privilégiez les expériences en audiovisuel et cinéma mais ne mentionnez pas la figuration. S'il vous reste de la place, mentionnez des expériences en spectacle vivant.
Remplissez-le entièrement car certains employeurs ne lisent que la fiche et pas le CV...
Aptitudes/Matériel : pratique du théâtre, savoir faire (voix off, doublage, chant....), langues parlées... ✳ Attention : nous avons souvent des demandes pour des voix off et doublage, n'oubliez surtout pas de mentionner si vous en avez déjà fait ! et de faire un chapitre « voix » dans votre CV.
Apparence physique : Taille, poids, yeux, cheveux, particularités....
Commentaires : Questions supplémentaires, dont l'acceptation de la figuration.

Une fois la fiche remplie, n'oubliez pas de cliquer sur « enregistrer étape 1 ».

B : TRANSFERT DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES (CV ET/OU PHOTOS)

Une fois votre fiche de renseignements remplie, vous devez télécharger obligatoirement un CV (cf. mode d'emploi en page 4) et au moins 2 photographies, un portrait et une de plein pied (de la tête aux pieds).

✳ Ce dont nous avons besoin : des photos couleurs, de face, sur fond neutre, de préférence en intérieur et bien éclairées. En Bretagne, nous proposons plusieurs fois par an des séances photos à très petit prix. N'hésitez pas à vous y inscrire pour avoir des photos adaptées à la base « TAF ».

Une fois que vous avez joint les fichiers, cliquez sur le bouton « enregistrer ».

Lors de la création d'une fiche, une fiche sans les documents obligatoires ne sera pas visible par Accueil des tournages en Bretagne et nous ne pourrons donc pas vous contacter et/ou valider l'inscription.

Si vous êtes satisfait(e) de votre inscription, vous pouvez vous déconnecter (en cliquant sur le bouton « déconnexion » en haut à droite de la page).

SUIVI DE VOS FICHES D'ARTISTE-COMÉDIEN(NE)

LA VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION

Vous recevrez dans un second temps un mail de validation ou de suppression de votre inscription par chaque commission du film locale compétente sur le territoire de vos adresses.

Chaque commission du film locale se réserve le droit d'accepter, de refuser ou de supprimer une inscription.

✳ Pour votre inscription en Bretagne, nous prendrons dès que possible contact avec vous soit par mail pour vous informer de la bonne validation de votre fiche (que vous aurez à mettre à jour tous les 6 mois), soit par mail ou par téléphone afin de voir avec vous les modifications nécessaires.

Tant que vous n'avez pas reçu de mail vous indiquant la bonne validation de votre inscription, vous ne faites pas partie des fichiers d'Accueil des tournages en Bretagne et nous ne pouvons transmettre les informations vous concernant le cas échéant aux porteurs de projets pouvant nous solliciter. Merci donc de faire le nécessaire pour que votre fiche soit validée au plus vite : remplissez-la bien, prenez soin de faire un CV mettant votre parcours en valeur (cf. mode d'emploi page 4) et choisissez bien vos photos (neutres, de face, en couleur, portraits et en pieds faits en intérieur, ...).

L'ACCÈS ET LA MODIFICATION/MISE À JOUR DE VOS FICHES, CV ET PHOTOS

Avec votre nom utilisateur (= votre adresse email) et votre login (= votre mot de passe), vous pouvez modifier votre fiche d'inscription (validée ou non) et/ou vos photos et/ou votre CV *à tout moment en repassant par le site de Film France (via* **www.filmfrance.net** *> rubrique « base TAF ») :*

⚓ *cliquer sur « Cliquez ici » pour accéder à la base « TAF »,*

⚓ *indiquez l'adresse mail et le mot de passe que vous avez indiqués lors de la création de votre compte utilisateur dans les cases situées sous la mention « Vous êtes déjà inscrit(e) ».*

Vous accéderez alors à une nouvelle page vous permettant de :

⚓ *consulter et modifier votre compte utilisateur,*

⚓ *consulter et modifier votre fiche « comédien-ne ».*

Si vous oubliez votre mot de passe, il vous suffit de retrouver le mail qui vous a été adressé lors de la création de votre compte utilisateur dans lequel est indiqué votre mot de passe ou de saisir votre adresse mail *sur le site de Film France > rubrique « base TAF »* et votre mot de passe vous sera envoyé par mail.

Vous devez mettre à jour les informations (y compris votre CV et/ ou vos photos) de votre inscription aussi régulièrement que possible, et au moins une fois par an.

✳ En Bretagne, nous demandons une mise à jour tous les 6 mois, si vous oubliez de le faire, vous recevrez une relance...

Les commissions du film locales administrant vos fiches ne peuvent pas modifier vos informations directement depuis leur accès d'administration sans votre autorisation expresse.

LA SUPPRESSION DE VOTRE FICHE

Vous pouvez à tout moment supprimer votre fiche par le biais de votre nom utilisateur/login (votre adresse email et votre mot de passe).

Conséquence : Les commissions du film locales concernées par votre inscription ne pourront alors plus proposer vos compétences aux sociétés de productions ayant des projets de tournages dans leur région.

Toute fiche modifiée sera proposée à la validation aux commissions du film locales administrant votre inscription.

BON COURAGE POUR TOUT ET N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER EN CAS DE SOUCI (T- 02 99 28 44 60)

›››

››› Mode d'emploi "TAF" /// Comédienne et comédien

COMMENT FAIRE UN CV QUI AUGMENTE VOS CHANCES D'ÊTRE CONTACTÉ(E)

RAPPELS

Les personnes qui reçoivent votre fiche et votre CV en reçoivent souvent beaucoup.
Elles ont peu de temps pour chaque personne. Il faut donc impérativement faciliter la lecture et être clair et précis. De plus, même si nous transmettons fiche ET CV à chaque fois, nous ne savons pas si ils ou elles lisent seulement un des documents ou les deux.
Il est donc indispensable que votre fiche ET votre CV soient complets et faciles à lire.

Les photos :
Elles doivent avant tout vous ressembler. Si un directeur de casting, assistant ou réalisateur vous a invité à venir le rencontrer et qu'il vous croise dans la rue, il doit pouvoir se dire : c'est lui ou c'est elle !
Elles doivent être récentes, en couleurs, de face, bien éclairées, sur fond neutre, en intérieur. Au minimum un portrait et une photo en pied. Nous organisons 3 à 4 journées de séances photos chaque année, venez y participer !
Le poids de chaque photo ne doit pas dépasser 1,5 Mo et les fichiers doivent être des fichiers JPEG (extension en .jpg ou en .jpeg)

Le CV :
Faites le tenir sur 2 pages maximum et privilégiez le format Word (extension en .doc) sinon utilisez le format PDF (.PDF) ou le format .rtf ou .txt.

Vous devez indiquer en haut à gauche les éléments suivants :
Prénom Nom
Adresse complète
N° de téléphone
Adresse mail
Comédien ou Comédienne

Vos expériences doivent être classées par ordre chronologique, du plus récent au plus ancien.
Il faut un paragraphe par activité. Vous vous adressez à des personnes qui cherchent des comédiens pour de l'audiovisuel ou du cinéma, vos expériences passées dans ces domaines doivent donc être en tête.
Exemple :
Cinéma et télévision :
Année, titre du film, nature du film (long métrage, court métrage, téléfilm, film étudiant), nom du réalisateur, de la société de production, rôle de XXX, X jours de tournage (s'il s'agit de silhouette, de figuration ou de doublure le préciser clairement)
Et ainsi de suite pour tout ce qui est dans ce domaine.

Enregistrements sonores :
Année, titre du film, nature du film (long métrage, documentaire, film entreprise), nom du studio où vous avez enregistré la prestation, préciser la nature : voix off, doublage, bill board... et éventuellement la langue de l'intervention

Spectacle vivant :
Année, titre de la pièce, nom de la Compagnie, ville de la Compagnie, nom du metteur en scène, rôle de XXX, X représentations ou durée de tournée, type de spectacle le cas échéant (théâtre de rue, théâtre forum...)

Formation :
Formation initiale liée au théâtre et/ou à l'audiovisuel
Stages formation continue théâtre et / ou à l'audiovisuel
Formation et stages en chant, danse, mime...

Divers :
Permis, langues que vous pratiquez réellement, lien sur vos bande-démos,... D'autres expériences peuvent tout à fait être évoquées, selon le même modèle, et à condition qu'elles soient liées à votre métier de comédien(ne).

ACCUEIL DES TOURNAGES EN BRETAGNE est une mission d'aménagement culturel et de développement économique initiée et financée par la Région Bretagne. En contact permanent avec sociétés de productions, professionnels d'ici et d'ailleurs et collectivités territoriales, elle facilite le travail des équipes (conseils, pré-repérages, fichiers de comédiens et techniciens, aide au casting, relation avec autorités et presse locale...). À travers ses interventions, Accueil des tournages en Bretagne vise à maximiser à tous les niveaux les interactions entre les tournages et le territoire.